N° 220. Mercredi 15 Septembre 1847. 18me Année.

[illegible]X DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible]	28 fl.	30 fl.
[illegible]	14 »	16 »
[illegible] mois.	7 »	8 »

[illegible] DES INSERTIONS.
[illegible]tes 5 lignes fl. 1.50 timbre [illegible] 30 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 14 Septembre.

[illegible]empruntons à la *Gazette de l'Oder* les détails suivants [illegible] de la moisson qui a eu lieu à Heinrichau :

Heinrichau, 8 septembre.

[illegible] la Princesse Albert de Prusse avec toute sa cour est arrivée ici, [illegible] pour assister à la fête pour laquelle s'étaient réunies toutes les [illegible] des environs. Les cortéges étaient brillants ; des guirlandes [illegible] portées par des jeunes filles que précédait un corps de musi[illegible] présentées au Roi des Pays-Bas. Les moissonneurs et les moi[illegible] coquettement parés avec leurs chapeaux ornés de rubans, et [illegible] instruments aratoires, défilèrent deux à deux ; chaque [illegible] domaines du Roi concourait à l'envi à l'éclat de la fête. Le [illegible]ts de l'administration forestière s'est surtout distingué [illegible]. Leur voiture était abondamment chargée des produits [illegible] daims, cerfs, renards, lièvres, perdrix et autres pièces de [illegible] et parée avec un goût parfait de filets, de carabines, de couteaux [illegible] d'autres attributs de chasse. La manière dont le cantique a [illegible] avec un profond sentiment de piété par le corps des moisson[illegible] les moissonneuses de la religion protestante, offrait un contraste avec l'expression de la joie qu'on lisait auparavant sur toutes les [illegible] S. A. R. Mme la Princesse Albert de Prusse, saisie d'une vive émo[illegible] [illegible]u retenir ses larmes. A cette scène d'attendrissement a promp[illegible] [illegible]cédé la gaîté, lorsqu'eut lieu l'exposition des grosses pièces de [illegible] à laquelle les différents domaines ont pris part ; mais la joie a [illegible] comble à l'arrivée des hauts personnages venus pour assister [illegible] et aux réjouissances préparées pour les moissonneurs, en plein [illegible]plaatz. Le soir, un brillant bal a été organisé pour tous les employés des domaines du Roi des Pays-Bas. S. Exc. le baron [illegible]penninck et les aides-de-camp du Roi y ont assisté.

[illegible]hui le Roi des Pays-Bas s'est de nouveau rendu à Kamenz pour [illegible] son auguste sœur S. A. R. Mme la Princesse Albert de Prusse.

[illegible] regret de tous les habitants de cette contrée le séjour du Roi [illegible] Pays-Bas ne sera ici que de courte durée. Le départ de S. M. est fixé à [illegible] prochain. Le Roi se rendra, dimanche 12 septembre, de Breslau [illegible] convoi spécial du chemin de fer, à Weimar où S. M. arrivera encore [illegible] jour.

[illegible] le duc de Nassau est arrivé hier à Rotterdam, à bord [illegible] pyroscaphe, venant de Londres. S. A. s'est immédiate[illegible] rendue à La Haye par le chemin de fer, et y a fait une visite [illegible] A. RR. le Prince et la Princesse d'Orange. LL. AA. RR. [illegible] à cette occasion une brillante soirée à laquelle a as[illegible] [illegible] le Prince Henri des Pays-Bas et ont été invités le [illegible] Schoenbourg, le comte Esterhazy, envoyé extraor[illegible] ministre plénipotentiaire d'Autriche près la Cour des [illegible] plusieurs membres du corps diplomatique et autres [illegible] de distinction. S. A. le duc de Nassau est retourné à [illegible] par le dernier convoi du chemin de fer, pour de là [illegible] dans ses Etats.

[illegible] journaux et les correspondances de Madrid, n'apportent [illegible] fait nouveau. Le ministère est à peine formé, il n'est [illegible] complet encore, et l'on parle déjà, vaguement il est [illegible] une nouvelle crise ministérielle. Ce serait M. Garcia [illegible] ministre de la justice et président provisoire du con[illegible] [illegible] ne s'entendrait pas avec ses collègues et voudrait se [illegible] Cette rupture n'est cependant rien moins qu'officielle. [illegible] assure que la question de la modification des tarifs est chose résolue par le ministère Salamanca et que ce sera une des premières mesures officielles qui paraîtront dans la *Gazette*. Cette réforme serait conçue, dit-on, dans un sens large et libéral. D'un autre côté, cependant, on dit aussi qu'avant son départ pour la Catalogne, le général Manuel de la Concha a reçu du gouvernement l'assurance qu'il ne serait rien innové quant à la question des cotons ; la même assurance aurait été donnée aux députés catalans.

Le *Times* et le *Chronicle* du 10 consacrent presque exclusivement leurs colonnes à des réflexions politiques sur la situation de l'Espagne. Le *Times* s'attache à prouver qu'il n'y aurait pas, à proprement parler, à Madrid, de *parti anglais*.

« Il est impossible, dit ce journal, de se figurer quelles vues particulières la reine ou le peuple d'Angleterre se proposeraient en luttant pour s'assurer la domination dans les conseils de l'Espagne ; et si *les intérêts de la nation* et *du souverain étaient aussi heureusement identifiés de l'autre côté du détroit*, nous pourrions affirmer sans hésiter la même chose à l'égard de la France.

» Quant à nous, nous n'avons d'autres vues que celles que devrait avoir l'Espagne elle-même. Nous n'avons ni politique historique à perpétuer par la prépotence, ni convenances domestiques à satisfaire par un mariage.

» *L'Espagne pour les Espagnols !* Voilà quelle a toujours été la devise de l'Angleterre. »

Le *Times* convient, du reste, que la Grande-Bretagne ne verrait pas avec déplaisir la conclusion d'un traité de commerce plus en harmonie avec les lumières du siècle, c'est-à-dire d'un traité qui supprimerait les droits prohibitifs sur les manufactures anglaises ; et, bien qu'il affecte une certaine insouciance à l'endroit des avantages que ce traité procurerait à son pays, il est facile de reconnaître néanmoins combien cette préoccupation commerciale influe sur la politique du cabinet de Londres dans la Péninsule.

L'article du *Times* se termine ainsi :

« Nous n'avons nul désir de remplacer les *Afrancesados* par des *Inglesados*. Que l'Espagne soit espagnole ! répéterons-nous encore. Nos sympathies, notre concours sont assurés à tout ministre espagnol qui voudra travailler à la prospérité de son pays par des moyens espagnols, et si Narvaez avait en effet pu apporter dans cette tâche plus d'énergie qu'un autre, il eût été le bien-venu pour nous comme pour sa reine et pour son pays. De ce qu'il entrait en Espagne par la voie de Bayonne, il ne résultait pas nécessairement qu'il dût être un mauvais Espagnol. Il est impossible de dire ce qu'eût été un ministère qui n'a pas existé, et ce serait dès lors un non-sens que de se réjouir de ce qu'il n'a pas été formé. Le chef de ce ministère arrivait, sans doute, sous des auspices assez suspects, mais peut-être eût-il été moins complaisant qu'on ne le suppose pour servir des intrigues étrangères, et il n'est pas certain que l'indépendance de l'Espagne n'eût pas été fortifiée par l'homme même sur lequel on comptait pour la détruire. »

Quant au *Chronicle*, son attention semble se concentrer sur le rôle qu'Espartero peut être appelé à jouer dans sa patrie, après quatre ans d'exil ; cette préoccupation se trahit surtout dans les lignes suivantes :

« Ce qui manque à l'Espagne, c'est un *homme* (de n'importe quel parti) qui possédât la moitié de l'intégrité et de l'énergie de Pie IX.

» Aucun des hommes qui ont jusqu'ici manié le gouvernail de l'Etat à Madrid, n'a pu faire une impression durable sur la marche des affaires, ni se concilier la confiance du peuple espagnol.

» La reine et le peuple ont également besoin d'un *guide* et d'*un conseiller* sur lequel ils puissent sérieusement compter.

» Les intentions du nouveau cabinet semblent bonnes, si l'on en juge par le commencement d'exécution qu'a déjà reçu le programme ; mais pour tenir écarté du pouvoir un homme de l'énergie de Narvaez, il faut ou [illegible] dans le cabinet *un autre personnage, d'une énergie égale*, ou s'attirer [illegible] en plus, par une marche franchement libérale, les sympathies du parti national que nous désignerons ainsi, par opposition au parti afrancesado.

» Le parti national comprend sans doute les progressistes, mais pas exclusivement, car on y trouve aussi des [illegible] et une fois bien constitué, il rallierait, nous en sommes certains, [illegible] de moderados et de puritanos.

» Après tout, ce sont les chefs et les meneurs de ces partis, plutôt que leurs masses, qui sont d'incurables afrancesados.

» Puis il y a la question de palais, qu'il faut que le cabinet actuel amène à une solution finale, s'il ne veut tomber en laissant le champ libre à Narvaez, qui appartient à cette classe d'esprits qu'une défaite stimule au lieu de les abattre. »

A l'appui de cette opinion, le *Chronicle* cite le langage que le journal la *Presse*, qu'il appelle l'organe de Christine et de Narvaez, a tenu à la première nouvelle de la déconvenue de ce personnage, et où il est question *d'appel à la force, de l'opinion de l'armée et de ses chefs*, etc., etc.

« En d'autres temps, dit en finissant le *Chronicle*, nous n'attacherions pas grande importance à cette belliqueuse sortie de la *Presse*. Mais avec Narvaez à Madrid, et Christine qui lui fait passer libéralement le *nerf de l'anarchie*, un pareil langage est assez significatif. Il est d'ailleurs corroboré par la violence inusitée que montrent certains organes du gouvernement français, feuilles sur les incartades desquelles nous appellerons peut-être une autre fois l'attention de nos lecteurs. »

La *Gazette de Londres* publie l'ordre royal qui nomme le général sir Henry Smith, gouverneur de la colonie du Cap et commissaire royal chargé de régler les affaires de cette colonie.

L'encaisse de la banque d'Angleterre est tombée la semaine dernière à 8,958,937 liv., ce qui offre une diminution de 180,745 liv. sur le chiffre de l'encaisse de la semaine précédente.

Les faillites annoncées dans le commerce des grains sont celles de la maison Thomas Risbone and Son et de la maison Hastie et Hutchinson. On parle aussi d'une grande maison de Cork, engagée également dans la même branche de commerce.

Le journal catholique anglais, l'*Atlas*, croit pouvoir affirmer à son tour que lord Minto se rend à Rome pour occuper le poste d'ambassadeur britannique auprès du Saint-Siége.

Voici ce qu'on dit à ce sujet dans l'*Atlas* :

Le départ de lord Minto pour le continent, annoncé par le bulletin de la cour, est un événement de nature à intéresser d'autres personnes que les amateurs des nouvelles du grand monde. Sa seigneurie se rend, croyons-nous, à Rome pour y occuper le poste d'ambassadeur à la cour de Pie IX. Nous sommes confirmés dans cette opinion par le témoignage positif de personnes dignes de toute créance, et par diverses circonstances qui toutes indiquent de la part de notre gouvernement l'intention d'abandonner la position absurde et hautement désavantageuse dans laquelle nous nous sommes trouvés placés jusqu'à ce jour vis-à-vis du Souverain Pontife.

Les armateurs et négociants notables des ports prussiens, de Barth, Stralsund et Greifswald, sur la Baltique, ont fait parvenir au ministre des finances de Prusse, une adresse dans laquelle les pétitionnaires, au nombre de 108, se prononcent contre l'adoption par le *Zollverein* de tout système de droits différentiels et en faveur de la liberté du commerce.

Des lettres récentes de Berlin annoncent que le gouvernement prussien vient de conclure un nouveau traité de commerce avec l'Angleterre. On ne connaît pas encore les principales dispositions de ce traité, dont le négociateur, M. de Patow, doit être nommé sous peu ministre dirigeant d'un dépar-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 15 SEPT. 1847.

LE PICCININO.[1]

XXI.

Crise.

[illegible] semble, dit la princesse, en posant le testament auprès du Pic[illegible] [illegible] la console, que nous sortons un peu de la question. Je rends [illegible] faits à votre seigneurie. Mon oncle a peu d'instants à vivre et ne [illegible] à son testament. Le jour de produire cet acte est donc proche. [illegible]terais que, ce moment venu, il se trouvât dans les mains du [illegible] non dans les miennes.

— [illegible] un scrupule fort noble, répondit le Piccinino, d'un ton ferme [illegible] son dépit ; mais je le partage pour mon propre compte, et, com[illegible] [illegible] qui se passe d'étrange et de mystérieux dans la contrée est tou[illegible] attribué au fantasque capitaine Piccinino, je souhaite, moi, ne me mê[illegible] [illegible] rien de cette restitution. Votre seigneurie voudra donc bien l'opérer [illegible] comme elle le jugera convenable. Ce n'est pas moi qui ai dérobé le testa[illegible] [illegible] Je l'ai trouvé sur le coupable, je le rapporte, et je crois avoir assez [illegible] pour qu'on ne m'accuse pas de tiédeur. Sans aucun doute, la disparition [illegible] l'abbé Ninfo ne tardera pas à être remarquée, et le nom du Piccinino va [illegible] en jeu dans les imaginations populaires comme dans les cervelles sour[illegible] des gens de police. De là, de nouvelles recherches ajoutées à toutes [illegible] dont ma véritable personnalité est l'objet, et auxquelles je n'ai échap[illegible] [illegible]qu'ici que par miracle. J'ai accepté les risques de cette affaire ; je [illegible] *monstre* dans mes chaînes ; votre altesse est tranquille sur le sort [illegible]nus et sur la liberté de ses démarches. Elle est en possession de son [illegible] fortune : veut-elle ma vie ? Je suis prêt à la donner cent fois pour [illegible], qu'elle ne me pousse point à ma perte par des faux-fuyants [illegible] donner la consolation de savoir que je meurs pour elle.

[illegible]cinino accentua ces dernières paroles de manière à empêcher Aga[illegible] [illegible] plus longtemps des explications délicates.

— [illegible], dit-elle en s'efforçant de sourire, vous me jugez mal si vous [illegible] veux me délivrer du fardeau de la reconnaissance envers vous. Ma répugnance à reprendre cet acte, qui représente pour moi la possession de grandes richesses, devrait vous prouver ma confiance en vous et l'intention où je suis de vous laisser disposer vous-même de tout ce qui m'appartient.

— Je ne comprends pas, madame, répondit Carmelo en s'agitant sur sa chaise. Vous avez donc cru que je venais à votre secours pour faire une affaire, et rien de plus ?

— Capitaine, reprit Agathe, sans se laisser émouvoir par l'indignation feinte ou réelle du Piccinino, vous vous intitulez vous-même, et avec raison, le *justicier d'aventure*. C'est à dire que vous rendez la justice suivant votre cœur et votre conscience, sans vous soucier des lois officielles qui sont fort souvent contraires à celles de la justice naturelle et divine. Vous secourez les faibles, vous sauvez les victimes, vous protégez ceux dont les sentiments et les opinions vous paraissent mériter votre estime, contre ceux que vous regardez comme les ennemis de votre pays et de l'humanité. Vous punissez les lâches et vous empêchez l'accomplissement de leurs perfides desseins. Tout cela est une mission que le monde légal ne comprend pas toujours, mais dont je connais le mérite sérieux et la tournure héroïque. Ai-je donc besoin de vous tranquilliser sur l'estime que je fais de vous, et trouvez-vous que j'aie manqué à vous la témoigner ?

Mais puisque le monde officiel renie votre intervention, et que, pour la continuer, vous êtes forcé de vous créer par vous-même des ressources d'une certaine importance, il serait insensé, il serait indiscret de réclamer votre protection sans avoir songé à vous offrir les moyens de l'exercer et de l'étendre davantage. J'y avais songé, moi, je le devais, et je m'étais promis de ne point traiter avec vous comme avec un avocat ordinaire, mais de vous laisser régler vous-même le prix de vos généreux et loyaux services. J'aurais cru vous faire injure en les taxant. A mes yeux, ils sont inappréciables : c'est pourquoi, en vous offrant de puiser à discrétion à une fortune princière, je serai encore obligée de compter sur votre modestie et votre désintéressement pour me croire acquittée avec vous.

— Ce sont là de bien flatteuses paroles, et le doux parler de votre altesse me charmerait si j'étais dans les idées qu'elle me suppose. Mais si elle daignait ne pas refuser de s'asseoir un instant pour m'entendre, je pourrais lui expliquer les miennes, sans craindre d'abuser de la patience qu'elle m'accorde.

« Allons ! pensa Agathe en s'asseyant à quelque distance du Piccinino, la persistance de cet homme est comme la destinée, inévitable. »

— J'aurai bientôt dit, reprit le Piccinino avec un malin sourire, lorsqu'il la vit enfin assise. Je fais mes affaires en faisant celles des autres, cela est vrai ; mais chacun entend les profits de la vie comme il s'y sent porté par la circonstance. Avec certaines gens, il n'y a que de l'or à réclamer. Ce sont *les cas vulgaires*, le *courant*, comme on dit, je crois. Mais avec certaines autres personnes, riches de plus de qualités et de charmes encore que de ducats, l'homme intelligent aspire à de plus délicates récompenses. La richesse matérielle d'une personne comme la princesse Agathe est bien peu de chose en comparaison des trésors de générosité et de sensibilité que son cœur renferme... Et l'homme d'action qui s'est voué à la servir, s'il l'a fait avec une certain zèle, n'est-il pas libre d'aspirer à quelque jouissance plus noble que celle de puiser dans sa bourse ? Oui, certes, il est des joies morales plus élevées et au prix desquelles l'offre de votre fortune me satisfait si peu, qu'elle blesse mon intelligence et mon cœur comme un affront.

Agathe commença à se sentir gagner par la peur, car le Piccinino s'était levé et s'approchait d'elle. Elle n'osait changer de place, elle craignait de pâlir et de trembler ; et pourtant, quelque brave qu'elle fût, la figure et la voix de ce jeune homme lui faisaient un mal affreux. Son costume, ses traits, ses manières, son organe réveillaient en elle un monde de souvenirs, et quelque effort qu'elle fît pour l'élever au niveau de son estime et de sa gratitude, une aversion invincible fermait son âme à de tels sentiments. Elle avait si longtemps refusé à Fra-Angelo d'accepter cette intervention, que, certes, elle eût persisté à ne jamais y recourir, si elle n'eût été certaine que l'abbé Ninfo l'avait pressé de faire assassiner ou enlever Michel, en lui montrant le testament comme moyen de récompenser ses services.

Mais il était trop tard. Le noble et naïf capucin de Belpasso n'avait pas prévu que son élève, qu'il s'était habitué à regarder comme un enfant, pourrait devenir amoureux d'une femme plus âgée que lui de quelques années. Et pourtant quoi de plus facile à prévoir ? Mais les personnes qu'on respecte beaucoup n'ont pas d'âge. Pour Fra-Angelo, la princesse de Palmarosa, sainte Agathe de Catane, et la madone, n'avaient même plus de sexe. Si quelqu'un eût troublé son sommeil pour lui dire qu'en cet instant Agathe courait de grands dangers auprès de son élève, il se fût écrié : Ah ! le méchant enfant aura vu ses diamants ! Et, tout en se mettant en route pour voler au secours de la princesse, il se fût dit encore que, d'un mot, elle pouvait le tenir à distance : mais ce mot, Agathe éprouvait une répugnance insurmontable à le prononcer, et elle espérait toujours n'être pas forcée d'en venir là.

— Je comprends fort bien, monsieur le capitaine, dit-elle avec une froideur croissante, que vous me demandez mon estime pour toute récompense ; mais je répète que je vous l'ai prouvée en cette occasion même, et je crois que votre fierté doit être satisfaite.

— Oui, madame, ma fierté ; mais il ne s'agit pas de ma fierté seulement. Vous ne la connaissez pas assez d'ailleurs pour en mesurer la portée et pour

[1] Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

... ment que l'on est en train de créer, celui du commerce. Il est question en même temps à Berlin des réformes importantes que le nouveau ministre de la guerre, le général de Rohr, est à la veille d'introduire dans l'administration de l'armée et dans le service militaire. Le ministre de la justice en Prusse a, dit-on, présenté au roi la demande faite par différents tribunaux du pays d'accorder la grâce aux coupables condamnés pour participation aux troubles qui avaient éclaté l'année dernière à cause de la cherté des subsistances. On s'attend à une amnistie générale pour tous les condamnés de cette catégorie.

Une correspondance particulière annonce que, dans la séance du 9, la Diète suisse a adopté la proposition d'ajournement au 18 octobre, qui lui a été faite par la commission des sept, ainsi que nous l'avions déjà annoncé.

Le demi-canton de Bâle (campagne) vient de faire main-basse sur un convoi de plusieurs barils de poudre, destiné au canton de Lucerne.

La Diète, avant de se séparer, adressera au *Sonderbund* une invitation péremptoire de se dissoudre ; du moins cette dernière mesure a été arrêtée dans les conférences de la majorité, qui décide à l'avance tout ce que la Diète décide après elle. Cela fait, on s'ajournera, et l'on emploiera le temps à travailler le grand conseil de St.-Gall, qui aura à voter sur les instructions de sa députation, relativement aux mesures d'exécution contre le *Sonderbund*. Cette question des mesures d'exécution est le pivot sur lequel roule désormais tout l'intérêt de la situation. Si Saint-Gall autorise ces mesures, il y aura majorité sur ce point, et alors il ne restera plus qu'à aller en avant. Si au contraire ce canton refusait de suivre les radicaux dans cette carrière, il n'y aurait pas de majorité ; et qui sait la tournure que prendraient les affaires ?

En attendant, chaque parti dresse ses plans de campagne. D'abord les agresseurs paraissent décider à attendre l'époque des neiges, qui empêchent les communications entre le Valais et les petits cantons. Berne et Argovie, avec 30,000 hommes, marcheraient sur Lucerne ; Zurich, Thurgovie et St.-Gall, avec 20,000 hommes, sur Zug ; Vaud et Berne envahiraient Fribourg à l'aide des radicaux de Morat et de Bulle. La menace de la guerre civile est donc toujours suspendue en Suisse. Les corps-francs veulent absolument une revanche.

Les lettres de la Perse parlent de grands préparatifs de guerre que fait le gouvernement de ce pays, mais on ne sait pas contre qui sont dirigés ces armements. D'un autre côté, il paraît que les finances du Shah sont dans une situation très-critique, et qu'il sera difficile à ce prince de réaliser, faute de fonds, les projets belliqueux qu'il semble nourrir. Les billets du trésor dont on se sert pour payer les employés de l'Etat sont tombés, paraît-il, dans le même discrédit que les assignats de la république française dans leurs plus mauvais jours.

D'après une correspondance de Turin adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, la Belgique aurait mis à la disposition du pape une certaine quantité d'armes. On attendrait à Rome 100,000 fusils offerts par divers gouvernements. Plusieurs officiers polonais et un grand nombre d'officiers français ont offert leurs services au gouvernement pontifical.

La *Gazette d'Augsbourg*, après avoir sérieusement rapporté tous les préparatifs militaires qui se font dans les Etats de l'église, demande si l'on va se battre contre les moulins à vent.

Par un hasard des plus singuliers, dit l'*Observateur autrichien*, la *Gazette de Cologne* et la *Gazette allemande* de Heidelberg ont eu l'idée de prendre le même jour, le 26 août, pour texte de leur article de fond la position de l'Autriche en Italie. Toutes les deux se demandent quelle est la disposition des esprits dans le royaume lombardo-vénitien. Voici comment la *Gazette allemande* répond à cette question :

« Les habitants de ce royaume n'ont point sujet de se regarder comme particulièrement malheureux, comparativement à la population de la plupart des Etats italiens. Même au jugement des Italiens impartiaux, le gouvernement autrichien a plus fait pour l'avancement du bien-être matériel, et même sous d'autres rapports, qu'un pays quelconque de la Péninsule. Que l'on songe seulement à la première grande voie ferrée en Italie, destinée à relier Milan à Venise et dont l'achèvement a été garanti par l'Etat, déjà en 1813 ; à l'érection de Venise en port franc et aux concessions accordées à cette ville pendant les dernières années, autant que le permettait la concurrence de Trieste, qui devait acquérir une importance toujours plus grande pour le commerce du monde ; aux nombreuses ordonnances rendues par le gouvernement autrichien dans l'intérêt de la santé et de l'éducation des enfants employés dans les fabriques, ainsi que dans le but d'écarter d'autres abus dans le domaine de l'industrie, etc., même la moralité, d'après les faits empruntés à la statistique comparative des cours de justice criminelle, est dans des conditions qui ne sont point défavorables, et bien que dans l'Italie autrichienne, le clergé exerce encore une influence beaucoup trop grande sur l'instruction publique ; aussi à cet égard le gouvernement a infiniment plus fait depuis le règlement du 10 novembre 1818 que les autres Etats de l'Italie. Déjà avant la réduction de la durée du service militaire, les sujets italiens de l'Autriche jouissaient à cet égard de prérogatives qui diminuaient pour eux le temps du service. Enfin on sait que dans la Lombardie, du moins, il s'est conservé des constitutions municipales passablement libérales. »

Voilà comment la *Gazette allemande* apprécie les résultats obtenus par le gouvernement autrichien dans ses provinces italiennes. Néanmoins elle ne peut pas fermer ses yeux à l'évidence du fait, à savoir « que l'idée de l'indépendance et de la délivrance, propagée avec tant d'ardeur, n'a pas passé inaperçue pour la population du royaume lombardo-vénitien. »

En parlant de cette même population, la *Gazette de Cologne* dit :

« Qu'elle a hérité de ses ancêtres la défiance et la haine contre les Allemands et qu'elle n'a pas hésité à reporter ces sentiments sur l'Autriche ; aussi ç'a été une tâche difficile d'opérer une réconciliation dans ces provinces. »

La raison pour laquelle l'Autriche n'a pas réussi à effectuer cette réconciliation, il faut la chercher, suivant la *Gazette de Cologne*, « dans la politique, devenue traditionnelle depuis des siècles, et suivant laquelle elle a cherché à dominer sur l'Italie et a fait de la Lombardie et de Venise une citadelle pour tenir en respect toute la Péninsule. Elle n'a pas hésité, poursuit la *Gazette de Cologne*, à étouffer par la force des armes toute démonstration inquiétante de l'esprit populaire. Un avenir prochain nous apprendra, dit ce journal en terminant sa philippique, si elle prendra une position aggressive ou défensive en présence de ce réveil de l'Italie ; les récents événements de Ferrare font presque craindre qu'elle ne s'arrête au premier parti. »

L'*Observateur autrichien*, fait à ces deux journaux la réponse suivante :

Nous sommes à même de rassurer complétement la *Gazette de Cologne* sur ses craintes prématurées. Elle aurait pu, au reste, nous épargner facilement cette peine ; car il nous semble que « malgré les ténèbres dont l'Autriche aimerait à s'envelopper afin qu'aucun œil allemand ne puisse la pénétrer », il ne faut pas des yeux d'Argus, mais seulement une petite dose d'impartialité et d'amour de la vérité pour lire dans l'histoire contemporaine ce que veut l'Autriche et ce qu'elle ne veut pas.

L'Autriche n'exige pour elle que ce que chaque père de famille peut revendiquer à juste titre, à savoir le droit d'être maîtresse chez elle. Elle reconnaît le même droit à d'autres Etats indépendants ; elle respecte leur indépendance dans la plus large acception de ce mot, sans y apporter d'autre restriction que celle qui résulte des traités et du principe de réciprocité. La *Gazette de Cologne* reproche à l'Autriche « d'avoir étouffé en Italie toute démonstration inquiétante de l'esprit populaire. » Mais l'histoire impartiale appellera les choses par leur véritable nom. Elle dira que l'Autriche, dont plusieurs gouvernements légitimes de l'Italie, qui étaient menacés par l'insurrection ouverte ou qui avaient été renversés par celle ci, avaient ardemment imploré le secours, le leur a accordé dans le sentiment de son droit et en considération de ses propres intérêts ; qu'elle n'a exigé aucun remerciement et qu'elle n'a recueilli que la haine implacable des partis qui avaient été frustrés par sa prompte intervention, du fruit de leurs criminelles tentatives. L'Autriche n'a pas coutume d'imposer ses conseils à qui que ce soit ; elle sait se taire quand elle suppose qu'un bon avis sera accueilli défavorablement, et attendre les événements quand elle ne peut les prévenir ou les diriger.

Si dans de pareilles conjonctures une agitation fébrile s'empare de pays entiers, personne ne saura mauvais gré à l'Autriche de ne pas perdre de vue ce qui se passe hors de ses Etats, devoir dont ne peut s'affranchir aucun gouvernement, même dans les temps les plus tranquilles, et de prendre en même temps sur son propre territoire des mesures de nature à opposer dans le pire des cas une digue énergique à l'anarchie qui pourrait fondre sur elle du dehors. Cette conduite est si simple et si naturelle, elle est tellement conforme aux lois de la justice, de la prudence et de la conservation de soi-même, qu'on comprendrait difficilement comment il est possible d'en faire le point de mire de la calomnie la plus envenimée, si l'expérience n'apprenait que les partis politiques jugent de leurs adversaires par eux-mêmes et sont accoutumés à supposer partout de la ruse, des empiètements et des vues cachées, parce que leur propre conscience leur dit que dans l'arsenal de leur politique se trouvent une foule de pareilles armes déloyales. Voilà aussi la raison pour laquelle on a voulu voir dans l'augmentation de la garnison autrichienne de Ferrare une démonstration politique ou même le commencement d'une intervention armée ; et cependant ce n'est qu'une mesure ordonnée par les autorités militaires du royaume lombardo-vénitien, mesure à laquelle non seulement elles avaient complètement le droit de recourir, mais qui, en présence des cris toujours plus hardis de : « Mort aux Allemands ! » et des instigations incessantes d'une presse effrénée, leur était commandée par la sûreté de la citadelle et de la garnison, ainsi que par la grave responsabilité qui pesait sur elles.

Il nous faut encore relever un reproche que la presse fait souvent à l'Autriche et que lui adressent aussi les deux feuilles citées plus haut. L'Autriche, dit-on, ne ploie pas les genoux devant l'idole du siècle, c'est-à-dire le soi-disant progrès. « Qui distingue bien, enseigne bien », dit un vieux proverbe ; nous voulons en faire l'application au cas actuel. Nous ne tenons pas pour un progrès tout mouvement qui entraîne loin du point de départ. Nous chercherons à rendre la chose plus claire par une comparaison? Si la locomotive dirigée par l'intelligence et la volonté d'un prudent conducteur s'achemine tranquillement vers le but sur une voie sûre, nous regardons ce mouvement comme un progrès désirable ; mais si la force de la vapeur, privée d'un ... emporte le convoi hors des rails et le précipite dans l'abîme avec une violence destructive, ce progrès, qui aboutit à la mort, ne nous semble pas devoir être salué avec allégresse.

Nulle part moins qu'en Autriche, dont les vastes possessions compren... différentes nationalités avec des degrés de culture divers et des institu... particulières, on ne croit à une théorie politique exclusive et hors de la... il n'y a point de salut.

Voilà pourquoi les charlatans politiques, qui prétendent avoir une p... pour tous les maux de l'humanité, ne trouvent nulle part moins qu... nous de débouchés pour leur marchandise suspecte. Ce phénomène ... que naturellement. L'observation journalière de ce qui se passe au... nous nous démontre d'une manière palpable que les peuples ne pros... que quand ils restent fidèles aux conditions vitales particulières qui le... été assignées par la nature et par l'histoire. Ce religieux attachemen... glorieux passé, aux institutions consacrées par une longue expérience ... pêche pas en Autriche qu'on ne songe à agrandir une maison quand elle ... plus assez spacieuse pour le nombre des habitants, qui ont augmenté ... di. Seulement en pareil cas, on se montre prudent et l'on a coutume ... boiter les nouvelles murailles dans les échancrures des anciennes qu... restées debout et de les cimenter fortement, mais non d'ébranler les ... fondamentaux de la maison.

Si tout homme impartial et équitable doit convenir de la chose, ... demande la *Gazette de Cologne* « que le temps est passé où l'on pouvait ... signer comme seuls adversaires de l'Autriche en Italie quelques aventu... et de jeunes écervelés ? »

Nous voulons aussi essayer de répondre à cette question. Un politique ... poète à la fois de la France moderne a parfaitement bien caractérisé la ... tion de ce pays par ces mots, qui peuvent s'appliquer à une partie de la pé... sule italique : « La France s'ennuie. » Cet ennui n'est autre chose que le ... contentement intérieur, la lutte intérieure de ces esprits, qui ont perdu de ... les principes directeurs du monde moral et dans lesquels des désirs égo... et ambitieux ont remplacé l'ancienne foi, la moralité et le sentiment du d... Dans cet état d'exultation, l'homme rend ordinairement chaque autorité ... ne ploie pas devant les exigences de ses caprices, responsable de son ... mécontentement, qui cependant n'a sa source que dans l'abus de sa ... Cette espèce « d'ennui » a eu de tout temps la part la plus active à toute... révolutions. C'est l'ennui qui, dans un état de l'antiquité où l'opinion ... que, égarée par des démagogues et des sycophantes, a plus d'une fois e... dans l'exil les plus nobles fils de la patrie, qui a engagé ce citoyen d'A... à vouer Aristide à l'ostracisme, uniquement parce qu'il était las de l'... dre toujours appeler le Juste. »

Nouvelles de France.

Paris, 12 septembre ...

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui au ch... de Saint-Cloud, sous la présidence de Louis-Philippe. On ... que la question d'Espagne et de Rome a exclusivement ... cette séance, qui n'était pas encore levée à cinq heures du ...

Un courrier extraordinaire avait apporté, hier, des dé... importantes de Madrid et de Rome.

Nous lisons à ce sujet dans la *Gazette de France* :

« M. de Broglie a passé une partie de la matinée au ministère des ... res étrangères en conférence avec M. Guizot, dans le cabinet du ... Après le déjeuner, le ministre et l'ambassadeur sont partis, ... pour Saint-Cloud, où un conseil de cabinet s'est tenu à une heure ... présidence de Louis-Philippe. Le ministre de l'intérieur y a assisté ... châtel est arrivé directement de Rambouillet à Saint-Cloud. Son ... cabinet est allé l'y rejoindre.

» On présume que dans le conseil, qui s'est prolongé jusqu'à trois ... res à peu près, on a traité les questions qu'a soulevées M. de Broglie, ... lesquelles il demande des instructions précises, de crainte de trop ... sa responsabilité personnelle s'il agissait à Londres sous l'inspi... ses propres sentiments.

» Nous croyons savoir que M. de Broglie a été admis à prendre séance ... conseil, et que ce personnage doit repartir demain pour Londres.

» Hier, à deux heures, la reine Christine s'est rendue à Saint-Cloud ... le roi l'attendait. Ces deux personnages sont restés très longtemps en ... férence. M. Guizot n'a point été appelé, mais on a fait venir plusieurs ... pagnols du parti que le général Narvaez devait faire triompher. ... Toutes ces personnes se montrent aussi irritées que désappointées, ... palement M. Gonzalès Bravo, à qui Narvaez avait promis le poste d'ambas... sadeur à Paris. »

On assure que le conseil des ministres a décidé aujourd'hui qu'une intervention aurait lieu dans le Maroc contre Abd-el-Kader, dans un délai prochain.

M. le duc d'Aumale a été appelé dans le conseil po... question.

Si cette nouvelle est exacte, nous n'avons plus à s... qu'un point : il faut que le *prochain* délai dans lequel l'inter... vention doit avoir lieu ne soit pas postérieur à l'établissement définitif d'Abd-el-Kader sur le trône de Maroc.

---

savoir si elle n'est pas au-dessus de tous les sacrifices d'argent que vous pourriez faire en ma faveur. Je ne veux pas de votre testament, je ne veux y avoir jamais aucune part, entendez-vous bien ?

Et il s'agenouilla devant elle et prit sa main avec une énergie farouche.

Agathe se leva, et s'abandonnant à un mouvement d'indignation peut-être irréfléchi, elle prit le testament sur la console. — Puisqu'il en est ainsi, dit-elle en essayant de le déchirer, autant vaut que cette fortune ne soit ni à vous ni à moi ; car c'est là le moindre service que vous m'ayez rendu, capitaine ; et, s'il n'eût été lié à un autre plus important, je ne vous l'eusse jamais demandé. Laissez-moi anéantir ce titre, et ensuite vous pourrez me demander une part légitime dans mes affections, sans que je rougisse de vous écouter.

Mais le parchemin résista aux efforts de ses faibles mains, et le Piccinino eut le temps de le lui ôter et de le placer sous un gros bloc de mosaïque romaine qui ornait le dessus de la console, et qu'elle aurait eu encore plus de peine à soulever.

— Laissons cela, dit-il en souriant, et n'y pensons plus. Supposons même que ce testament n'ait jamais existé ; sachons bien qu'il ne peut pas être un lien entre nous, et que vous ne me devez rien, en échange de votre fortune. Je sais que vous êtes assez riche déjà pour vous passer de ces millions ; je sais aussi que, n'eussiez-vous rien, vous n'accorderiez pas votre amitié pour un service d'argent que vous compliez payer avec de l'argent. J'admire votre fierté, madame ; je la comprends et je suis fier de la comprendre. Ah ! maintenant que cette prosaïque pensée est écartée de nos cœurs, je me sens bien plus heureux, car j'espère ! Je me sens aussi bien plus hardi, car l'amitié d'une femme comme vous me paraît si désirable que je risquerais tout pour l'obtenir.

— Ne parlez pas encore d'amitié, dit Agathe en le repoussant, car il commençait à toucher à ses longues tresses de cheveux et à les rouler autour de son bras comme pour s'enchaîner à elle ; parlez de la reconnaissance que je vous dois ; elle est grande, je ne la renierai jamais, et je vous la prouverai dans l'occasion, malgré vous, s'il le faut. Le service que vous m'avez rendu vous en assure d'autres de ma part, et un jour nous serons quittes ! Mais l'amitié suppose une mutuelle sympathie, et, pour obtenir la mienne, il faut l'acquérir et la mériter.

— Que faut-il faire ? s'écria le Piccinino avec feu. Parlez ! oh ! je vous en supplie, dites-moi ce qu'il faut faire pour être aimé de vous !

— Me respecter au fond de votre cœur, lui répondit-elle, et ne pas m'approcher avec ces yeux hardis et ce sourire de satisfaction qui m'offensent.

En la voyant si haute et si froide, le Piccinino eut du dépit ; mais il savait que le dépit est un mauvais conseiller. Il voulait plaire, et il se domina.

Vous ne me comprenez pas, lui dit-il en la ramenant à sa place, et en s'asseyant auprès d'elle. Oh ! non, vous ne comprenez rien à une ame comme la mienne ! Vous êtes trop femme du monde, trop diplomate ; et moi, je suis trop naïf, trop rude, trop sauvage ! Vous craignez des emportements de ma part, parce que vous voyez que je vous aime éperduement ; mais vous ne craignez pas de me faire souffrir, parce que vous ne devinez pas le mal que peut me faire votre indifférence. Vous croyez qu'un montagnard de l'Etna, un brigand aventurier ne peut connaître que de grossiers transports ; et, quand je vous demande votre cœur, vous croyez avoir votre personne à défendre. Si j'étais duc ou marquis, vous m'écouteriez sans effroi, vous me consoleriez de ma douleur ; et, en me montrant votre amour comme impossible, vous m'offririez votre amitié. Et moi, je serais doux, patient, prosterné dans une reconnaissance mélancolique et tendre. C'est parce que je suis un homme simple, un paysan, que vous me refusez même le mot de sympathie ! Votre orgueil s'alarme parce que vous croyez que je la réclame comme un droit acquis par mes services, et vous me jetez toujours mes services à la tête, comme si je m'en faisais un titre auprès de vous, comme si je m'en souvenais, quand je vous vois et quand je vous parle ! Hélas ! c'est que je ne sais point m'exprimer ; c'est que je dis ce que je pense, sans me torturer l'esprit à vous le persuader sans vous le dire. J'ignore l'art de vos flatteurs ; je ne suis pas plus un courtisan de la beauté qu'un courtisan du pouvoir, et ma vie maudite ne me permet pas de me poser près de vous en cavalier servant, comme le marquis de la Serra. Je n'ai qu'une heure dans la nuit pour venir, au péril de ma vie, vous dire que je suis votre esclave, et vous me répondez que vous ne voulez pas être ma souveraine, mais mon obligée, ma cliente, qui me paiera bien ! Ah ! fi ! madame, vous posez une bien froide main sur une ame en feu !

— Si vous ne me parliez que d'amitié, dit Agathe, si vous n'aspiriez réellement qu'à être un de mes amis, je vous répondrais que cela peut venir...

— Laissez-moi parler ! reprit le Piccinino en s'animant et en s'illuminant de ce prestige de beauté qu'il avait quand il commençait à s'émouvoir réellement. Je n'osais d'abord vous demander que votre amitié, et c'est votre frayeur puérile qui a fait sortir le mot d'amour de mes lèvres. Eh bien ! qu'est-ce qu'un homme peut dire de plus à une femme pour la rassurer ? Je vous aime d'amour, donc vous ne devez pas trembler quand je prends votre main. Je vous respecte, vous le voyez bien, car nous sommes seuls et je suis maître de mes sens ; mais je ne suis pas celui de mes pensées et des élans de ma passion. Je n'ai pas toute la vie pour vous la prouver. J'ai cet instant pour vous la dire, sachez-la donc. Si je pouvais passer tous les jours six heures à vos pieds, comme le marquis, je me trouverais peut-être heureux du sentiment que vous lui accordez ; mais si j'ai seulement cette heure qui passe devant moi comme une vision, il me faut votre amour, ou un ... poir que je n'ose pressentir. Laissez-moi donc parler d'amour, écou... et n'ayez pas peur. Si vous dites non, ce sera non ; mais si vous m'enten... sans songer à vous préserver, si vous vouliez tout de bon me compre... si vous vouliez oublier et votre monde, et l'orgueil qui n'ont rien à fa... et qui cessent d'exister dans la sphère où je respire, vous seriez atten... parce que vous vous seriez convaincue. Oh ! oui. Si vous étiez une ame si... et si vous ne mettiez pas les préjugés à la place des pures inspirations ... nature et de la vérité, vous sentiriez qu'il y a là un cœur plus jeune et ... ardent que tous ceux que vous avez repoussés, un cœur de lion ou de ... avec les hommes, mais un cœur d'homme avec les femmes, un cœur ... fant avec vous ! Vous me plaindriez, du moins. Vous verriez ma vie ... qu'elle est ; un tourment, une menace, un cauchemar perpétuel ! ... solitude !... Oh ! c'est surtout la solitude de l'ame qui me tue, par... mon ame est plus difficile encore que mes sens. Tenez, vous savez com... je me suis conduit avec Mila, ce matin ! Certes, elle est belle, et son ... tère ni son esprit ne sont d'une créature vulgaire. J'aurais voulu l'ai... si j'avais senti que je l'aimais, n'eût ce été qu'un instant, elle m'e... elle eût été à moi toute sa vie. Mais, auprès d'elle, je ne pensais qu... C'est vous que j'aime, et vous êtes la seule femme que j'aie jamais ... quoique j'aie été l'amant de bien des femmes ! Aimez-moi donc, ... qu'un moment, rien que le temps de me le dire, ou, en repassant ... à un certain endroit qu'on appelle la Croix du *Destatore*, je de... fou ! je gratterai la terre avec mes ongles pour insulter et jeter au ... cendres de l'homme qui m'a donné la vie.

A ces derniers mots, Agathe perdit toute sa force ; elle pâlit, ... parcourut tout son corps, et elle se rejeta sur le dossier de son fau... comme si un spectre ensanglanté eût passé devant ses yeux.

— Ah ! taisez-vous, taisez-vous ! s'écria-t-elle ; vous ne savez pas ... que vous me faites !

Le Piccinino ne pouvait comprendre la cause de cette émotion ... et terrible ; il s'y méprit absolument. Il avait parlé avec une énergie ... cent et de regard qui eussent persuadé toute autre femme que la ... Il l'avait fascinée sous ses paupières ardentes ; il l'avait enivrée ... souffle, du moins il le croyait. Il avait été si souvent fondé à le croire, ... même qu'il n'avait pas éprouvé la moitié du désir que cette femme lui ... pirait ! Il la jugea vaincue, et, l'entourant de ses bras, cherchant ses lèvres ... il compta que la surprise des sens ferait le reste. Mais Agathe échappa à ... caresses avec une énergie inattendue, et, comme elle s'élançait vers une ... sonnette, Michel s'élança entre elle et le Piccinino, les yeux enflammés ... un stylet à la main.

GEORGE SAND.

(*La suite à demain.*)

...le duc d'Aumale doit partir pour l'Algérie, à la fin de la se-[maine] prochaine.

...nouvelles arrivées hier d'Espagne par courrier, dit le [Com]merce, ont jeté l'alarme dans le monde officiel. On disait ... que le duc de Glucksberg avait insisté pour son rappel, ...ndant sur la désespérante situation qui lui est faite dans ...

...avait informé le gouvernement que le cabinet Salamanca ...solu de s'occuper activement et efficacement de la disso-[lution] du mariage de la reine Isabelle et de don Francisco d'As-[sise]. ...prochaines cortès doivent même être saisies de cette ... La reine n'aurait signé qu'à cette condition le rappel ...-régent Espartero, et la nomination de ce personnage à ...té de sénateur.

...baptême du duc de Guise a eu lieu hier au soir, à la cour, ...chevêque de Paris.

...question aujourd'hui, parmi les spéculateurs réunis ...de l'Opéra, d'une nouvelle combinaison, relative à ...tion de 350 millions. Cet emprunt serait contracté en ... au cours de 97 ou 98, et payable de mois en mois. Il ...remboursable deux ans après le versement de la somme ...les adjudicataires au moyen d'annuités et au pair.

...que de France commencera, dit-on, l'émission des ...de 200 fr. à la fin de ce mois. On croit qu'elle emploiera ...billets les anciennes vignettes des billets de 500 francs ..., mais le papier sera d'une couleur différente.

...correspondance de Toulon du 8, l'escadre aux ...le contre-amiral Tréhouart, aurait reçu l'ordre de ...mois de vivres à Naples, ce qui ferait supposer ...ces forces navales ne se sont pas sur le point d'effectuer ...retour à Toulon.

...annonçait depuis assez longtemps déjà la nomination de ...Bresson au poste d'ambassadeur de France à Naples. Le *Mo-[niteur]* ne l'a cependant pas publiée, et elle n'avait aucun ca-[ractère] officiel. Mais l'Almanach royal de 1847 vient enfin de ..., et M. le comte Bresson y figure avec le titre de repré-[sentant] de la cour des Tuileries près celle des Deux-Siciles. Sa ... ne peut donc plus faire de doute. La même publi-[cation] désigne M. le duc de Glucksberg, jusqu'ici premier se-[crétaire] de l'ambassade française à Madrid, sous le titre de mi-[nistre] plénipotentiaire, ce qui indique clairement que le gou-[vern]ement français ne compte pas, pour le moment du moins, ... successeur à M. Bresson et nommer un ambassadeur ...de Madrid.

...annoncé puis démenti la nouvelle d'un accident arrivé ...de Nemours. Le *Moniteur* et les feuilles ministérielles ...parlent point. Ce qui fait supposer que l'accident, s'il a eu ..., a eu peu de gravité. Quoi qu'il en soit, voici les détails, ...ment exagérés, que publie à ce sujet la *Patrie* :

...de Nemours a été blessé à la chasse.

...une chasse à tir qui eut lieu, mercredi dernier, dans la forêt de ..., et à laquelle assistaient des aides-de-camp du roi, quelques ... et les officiers d'ordonnance du duc de Nemours, du prince de ... et du duc d'Aumale, le fusil d'un des chasseurs, qui se trouvait [à q]uelque distance, partit au moment où le chasseur cherchait à ...me, et une partie de la charge atteignit le duc de Nemours. On ...teur de cet accident avait été pris d'une sorte d'indisposition ... laquelle il est sujet, et qu'il ne put retenir la direction de son ...

...du duc de Nemours, M. Pasquier jeune, qui était à la chas-[se] ...près du prince, qui, après quelques minutes d'arrêt, voulut continuer la chasse. Ce ne fut, dit-on, qu'après la chasse que le docteur put ...traces du plomb, et qu'il reconnut qu'une dizaine de grains ... la tête, et qu'un seul avait pénétré profondément dans la ...porale gauche.

...de Nemours ne voulut point le faire extraire de suite, pour ...frayer la duchesse, à qui on a d'abord caché l'événement, et pour ... celui dont la maladresse avait failli causer un événement qui ... plus graves conséquences dans la situation actuelle de la dy-[nastie].

...le grain de plomb avait cheminé assez avant dans la chair ... une légère et presque imperceptible excoriation; mais le plomb ... plus difficile à extraire qu'il ne se trouvait plus en face ... où il avait pénétré.

...dut prescrire au prince un peu de repos et l'application de ...appareils. On rapporte que le duc de Nemours n'en ressentit au-[cun] ..., car dès le lendemain matin de bonne heure il était à ... de Monchy, et assistait à une petite guerre qui eut lieu en-[tre] ... de Marigny et de Mongis.

...du plomb n'avait pas encore été opérée hier. Quoi qu'il en ... continue à présider aux mouvements des troupes. »

Affaires d'Italie.

...nouvelles qui nous parviennent de l'Italie ont de la gra-[vité] ...les pressentions dès hier, car nous comparions le cal-[me des] jours précédents à une sorte d'entr'actes. L'expérience ... que le juste milieu entre deux excès est antipa-[thique à la] nature italienne. La population des duchés de Luc-[ques et de] Toscane a fait violence à la volonté de ses souverains. ...t il le jour où ces princes se décideront à recou-[vrer leur autorité lé]gitime ? Où est l'armée nationale qui repoussera l'in-[vasion] étrangère ? Et pourtant, ces patriotes, qui seront ... pour se protéger eux-mêmes, parlent déjà de mar-[cher à la front]ière, au secours du gouvernement pontifical !

Il est impossible de ne pas mal augurer de l'avenir pour des ... qui connaissent si peu leur situation et leur force réelle.

...nouvelles que publie le *Journal des Débats* :

...Italie des nouvelles qui ne manquent pas d'une certai-[ne gravité]. Des démonstrations tumultueuses ont eu lieu encore à Lucques ..., et dans ces deux villes, l'action de l'autorité a été complète-[ment éc]lipsée. Ces nouvelles nous affligent. Nous avions espéré qu'aban-[donnant] les anciens errements, les Italiens tourneraient leurs ef-[forts vers] les améliorations légales et paisibles, et qu'ils n'essaieraient plus ... arracher violemment aux souverains des concessions qui ne sau-[raient être] durables que lorsqu'elles sont faites d'un commun accord entre ...nements et les peuples. Transporter sur la place publique l'ini-[tiative qui] doit être réservée au gouvernement, réduire le souverain à n'a-[gir] que pour sanctionner les motions du peuple ameuté, c'est ... des révolutions, c'est recommencer des expériences funestes ...n'ait pas, au-delà des Alpes, avoir perdu le souvenir. Les faits ... à raconter aujourd'hui semblent annoncer une phase nou-[velle] ... des affaires en Italie, et c'est plus encore pour ce qu'ils ... l'avenir que pour ce qu'ils sont aujourd'hui, que nous de-...

...qu'à la suite d'une émeute provoquée par des arres-[tations], le duc de Lucques avait, le 1er septembre, publié une ... laquelle il manifestait l'intention d'entrer dans la voie ...pter les réformes nécessaires au bonheur de son peuple.

La création de la garde nationale était annoncée dans cette proclamation comme une chose déjà résolue. Après avoir fait cette concession, il paraît que le duc se serait ravisé, et que, se retirant à Massa, ville située à peu de distance de Lucques, et qui appartient au duc de Modène, il aurait déclaré que ces promesses lui ayant été arrachées par la violence, il n'entendait pas les ratifier. Cette déclaration ne pouvait manquer d'exciter un vif mécontentement. Les Lucquois se sont soulevés; la garde civique s'est formée d'elle-même. Une députation nombreuse, ayant à sa tête le marquis Mazzarosa, qui, dans ces derniers jours, avait résigné les fonctions de président du conseil d'état, s'est rendue auprès du duc pour l'engager à rentrer dans ses Etats. Le duc a répondu à cette démarche par un décret qui instituait une régence dont M. Mazzarosa devait être le président; mais le conseil des ministres n'a pas voulu le publier, et a supplié de nouveau le prince de revenir. En attendant, l'agitation allait toujours en augmentant. Pour forcer le duc à rentrer à Lucques, on parlait déjà de saisir ses revenus, ses meubles, et de mettre sous séquestre son palais. Toutes les populations des environs étaient accourues à Lucques, et à chaque instant il arrivait de Pise et de Livourne, par le chemin de fer, des centaines d'individus. L'ivresse était générale; le peuple remplissait les places et les rues. Pour encourager les démonstrations patriotiques, des centaines de femmes ont parcouru les rues de Lucques, ayant en tête le drapeau pontifical. On a enrôlé, dit-on, des volontaires pour marcher à la délivrance de Ferrare. A ce moment il n'y avait plus, à proprement parler, de gouvernement, et l'on ne savait plus comment diriger cette masse exaltée, lorsque tout à coup le 3, à une heure après-midi, le duc est revenu dans la ville, accompagné du prince héréditaire, et a été accueilli avec de grandes démonstrations de joie. « Notre adoré souverain (dit le *Journal privilégié de Lucques*), avec S. A. R. le bien aimé prince héréditaire, rentrent à ce moment dans Lucques. » — On sait que deux jours auparavant ce prince *bien-aimé* avait été poursuivi à coups de pierres par plusieurs milliers d'individus.

Bien que naturellement plus réservé que les correspondances particulières, le journal officiel de Lucques fait connaître des faits très-significatifs. On y lit qu'au retour du duc, toute la population (hommes, femmes, enfants, militaires, séminaristes, ecclésiastiques), portant les couleurs nationales, s'est portée sur la grande place pour saluer le souverain, et qu'en passant devant l'hôtel du commandement de la place, où l'on avait arboré le drapeau italien, cette multitude a fait entendre des cris *frénétiques*. De crainte probablement qu'on tel fait, assez significatif de sa nature, ne fût pas suffisamment remarqué, ce journal a soin d'imprimer en lettres capitales qu'il s'agissait du drapeau *italien*. On sait que ce drapeau, aux couleurs nationales, est tricolore : blanc, rouge et vert. Quoique le retour du duc soit annoncé dans la feuille officielle, on n'y trouve rien de sa retraite à Massa. Une seule phrase fait allusion aux événements des jours précédents : c'est la suivante : « Fasse le ciel qu'il ne reste aucun souvenir de ce peu de jours dans lesquels l'amour entre le prince et le peuple a semblé diminuer ! » Notre correspondant ajoute que l'animosité de la population avait surtout pour objet le prince héréditaire, et que la princesse sa femme, sœur du duc de Bordeaux, lui avait reproché sa conduite en faisant allusion aux événements politiques qui ont atteint, il y a dix sept ans, sa propre famille.

Le contre-coup de ces événements ne pouvait manquer de se faire sentir en Toscane. En rentrant chez eux, les habitants de Livourne, qui avaient assisté par centaines aux scènes de Lucques, n'ont pas voulu rester en arrière de leurs voisins, et le même jour il y a eu au théâtre de Livourne une démonstration plus ardente que les précédentes en faveur de la garde nationale. Le grand-duc, on se le rappelle, avait renvoyé cette affaire à la *Consulte*, qui venait de se constituer le 1er septembre. Sous prétexte que les délibérations de ce corps, dont la création avait été accueillie avec enthousiasme huit jours auparavant, étaient trop lentes, on a demandé à grands cris, le 3, l'organisation immédiate de cette milice. Une députation de la municipalité est partie immédiatement pour Florence, pour réclamer cette organisation, et, comme de coutume, le gouvernement a répondu sur-le-champ en décrétant la formation de la garde nationale, et en annonçant que la *Consulte* n'aurait plus à s'occuper que de la question du réglement. Comme de coutume aussi, cette nouvelle concession a provoqué une démonstration de joie qui sera, nous le craignons bien, suivie dans quelques jours d'une émeute nouvelle.

Nous n'ajouterons aucune réflexion au récit de ces faits si regrettables. Lorsque nous encouragions les Italiens à entrer d'accord avec leurs princes dans la voie des améliorations légales et paisibles, nous ne devions pas nous attendre à voir les relations régulières des gouvernements avec les peuples se transformer en scènes turbulentes, dans lesquelles les cris de la foule se substituaient aux délibérations des hommes d'Etat. La faiblesse et l'irrésolution de l'autorité, l'emportement et la violence des partis ont amené ces déplorables résultats qui en font prévoir d'autres plus tristes encore. Malgré la douleur que nous en ressentons, nous ne voulons pas désespérer encore du sort de la Toscane. Les chemins de fer seraient une bien pauvre invention s'ils ne devaient servir qu'à promener les troubles de ville en ville et à transmettre avec une funeste rapidité les ordres de l'émeute au gouvernement.

La garde nationale de Rome a reçu enfin son organisation. Le *Diario* publie les nominations des capitaines adjudants-majors et des capitaines de compagnie choisis par le Pape pour commander cette milice.

A Ancône, le conseil municipal, après avoir voté une Adresse au Souverain-Pontife, a offert au gouvernement une somme de 2,000 écus (10,800 fr.) pour aider à l'armement de la garde civique. La chambre de commerce a voté une somme égale; les israélites, les habitants aisés d'Ancône et le clergé offrent de fournir le reste de la dépense. Trois citoyens de la ville, MM. le prince Simonetti, Cesare Beretta et Domenico Buglioni, sont partis le 23 août pour mettre ces votes aux pieds de Pie IX, et, si l'offre est acceptée, s'occuper immédiatement de l'achat des armes nécessaires à la milice.

A Bologne, les chefs supérieurs de la garde civique sont nommés. Une lettre-circulaire de l'archevêque S. Em. le cardinal Oppizoni, invite les curés du diocèse à user de toute leur influence pour maintenir la tranquillité et la bonne intelligence dans la population.

Le même cardinal a reçu l'avis officiel que, attendu la formation et l'armement de la garde civique à Rome et dans les provinces, le Pape a jugé convenable de dissoudre, dans les quatre Légations, les corps des volontaires pontificaux. La congrégation des évêques et réguliers, qui transmet cette décision à S. Em., l'engage à se servir du ministère du clergé pour décider les citoyens qui ont fait partie de ces corps à déposer volontairement leurs armes; on n'épargnera aucune instance auprès de ceux qui n'obéiraient pas d'abord, pour les ramener à leur devoir.

Cette intervention dans une affaire gouvernementale, de la part d'une congrégation toute vouée aux choses ecclésiastiques, atteste l'importance que le gouvernement romain met à bon droit à la suppression d'une force irrégulière, organisée dans un premier moment d'exaltation, et qui pourrait causer bien des embarras, si on ne le fondait dans la grande institution de la milice civique.

Ces mesures prudentes disent assez nettement que le Saint-Père, résolu à maintenir ses droits contre l'étranger, veut cependant se réserver toute sa liberté d'action et ne pas courir le risque d'être poussé malgré lui, par le zèle peu intelligent de quelques hommes, dans des embarras et des collisions aussi fâcheuses qu'inutiles, qui lui feraient perdre jusqu'à un certain point l'avantage de sa position et fourniraient un prétexte à l'ambition étrangère.

Monsignor Morandi, pro-gouverneur de Rome, averti que, malgré ses ordonnances contre la presse clandestine, quelques publications venaient d'avoir lieu contre les puissances étrangères, contre des citoyens des Etats pontificaux, et même des classes entières de ceux-ci, a cru devoir prendre de nouvelles mesures pour la répression de ces délits.

« Quand une loi existe, dit ce fonctionnaire, qui permet la manifestation de la pensée dans les limites du juste et de l'honnête, quand S. S., toujours attentive à satisfaire aux demandes respectueuses et discrètes de ses fidèles et bien-aimés sujets, se prépare à examiner de nouveau la législation sur la presse et la censure pour la soumettre aux modifications dont elle pourrait avoir besoin, nous ne devons pas souffrir qu'en attendant la loi soit violée dans sa moindre partie. »

En conséquence, et d'après les ordres du Souverain Pontife, le gouverneur déclare :

« Que toute impression, gravure ou lithographie qui n'aura pas été soumise à la révision ou censure, et préalablement approuvée, est réputée clandestine, et, comme telle, sans égard au sujet de l'écrit, punie d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de 50 à 300 écus (135 à 800 fl.), tant contre les auteurs que contre les imprimeurs, graveurs ou lithographes, les propriétaires des caractères ou presses et des magasins ou ateliers qui auraient servi à l'impression. La confiscation sera prononcée pour tous les exemplaires de l'œuvre clandestine et pour le matériel employé; et si l'auteur du délit est un imprimeur breveté, il sera interdit de l'exercice de sa profession pour un temps qui ne pourra être moindre de six mois, ni excéder un an. En cas de récidive, la peine sera augmentée d'un degré, et la suspension à prononcer contre les imprimeurs brevetés changée en suppression définitive.

» Il est accordé à tous les possesseurs de presses ou de caractères n'exerçant pas publiquement et avec approbation l'art typographique, un délai de trois jours après la publication de l'édit pour en faire la déclaration à la direction générale de police; ce terme passé, ils seront considérés comme en état d'impression clandestine et soumis aux peines indiquées plus haut.

» Toute personne chez qui on aura trouvé un exemplaire d'un imprimé, d'une gravure ou d'une lithographie ayant le caractère d'une œuvre clandestine, sera conduite par la force publique à la direction générale de police pour rendre compte de la manière dont cet écrit est venu entre ses mains. »

Le duc de Modène a fait connaître officiellement à ses sujets que l'entrée des troupes autrichiennes dans le duché devait être attendue d'un moment à l'autre.

Affaires de Grèce.

Le bulletin officiel suivant nous parvient par la voie de Trieste sur la fin de la rebellion du général Griziotis :

Le ministre de l'intérieur à tous les nomarques.

Nous nous empressons de vous annoncer que la rebellion de l'Eubée est terminée. Durant l'escarmouche qui a eu lieu le 6 (18) du mois courant, vers le soir, un boulet de canon a emporté le bras gauche du chef de la rebellion, Griziotis, et l'a blessé grièvement au ventre. Le 8 du même mois, vers les 7 heures du matin, les troupes royales, commandées par le général aide de-camp de S. M., M. Gardikiotis Grivas, avec la coopération non moins zélée de la force navale, ont assailli avec le plus grand courage les retranchements des rebelles. Après une heure de combat, elles ont mis en déroute complète les rebelles, et se sont emparées de tous leurs retranchements de la plaine. Les rebelles se sont retirés dans leurs retranchements sur la montagne appelée Copanà; mais là, non moins attaqués de tous les côtés, ils ont dû prendre la fuite et se disperser en désordre dans les montagnes, poursuivis par les troupes royales. Un très petit nombre de rebelles, portant sur leurs épaules le chef de la rebellion, se sont dirigés vers Kymi, poursuivis également par les troupes royales; mais tout annonce que leur saisie aussi sera inévitable. Telle a été la fin de cette nouvelle scène déplorable. Les lois et l'opinion saine de la nation ont encore triomphé dans cette circonstance, et triompheront indubitablement contre ceux qui osent troubler l'ordre et la tranquillité publique. Hâtez-vous de donner à la présente la plus grande publicité à tous les peuples mis sous votre administration.

Athènes, le 9 (21 août) 1847.

Le ministre, R. PALAMIDES.

Griziotis, qui a été abandonné par ses partisans s'est réfugié à Chio pour s'y rétablir de ses blessures.

Le consul de la Porte à Athènes a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir; la même injonction a été adressée aux autres consuls turcs dans le royaume.

Les gouverneurs des provinces turques ont signifié aux Grecs résidant dans leurs districts de quitter la Turquie dans le délai de 20 jours, s'ils ne veulent pas être regardés dorénavant comme des sujets de la Porte.

Faits divers.

On écrit d'Arnhem, le 9 septembre :

Aujourd'hui la cour provinciale de la Gueldre a prononcé dans l'affaire de Jean Antoine Mensink, cabaretier, demeurant à Groenlo, accusé d'avoir rendu un faux témoignage devant le tribunal d'arrondissement de Zutphen, en faveur de Jean ter Linde.

La cour a déclaré Mensink coupable de faux témoignage et l'a condamné à la dégradation civique et à 5 ans de réclusion.

— Nous lisons dans le *Journal du Commerce* d'Anvers, la nouvelle que voici :

Il paraît que la justice a eu recours à tous les moyens pour arriver à la découverte des coupables, dans l'affaire de l'assassinat de la place St-Géry à Bruxelles. Une personne digne de foi nous racontait que les magistrats instructeurs avaient fait conduire dans leur cabinet un disciple de Mesmer, une jeune femme magnétisée. On lui a remis une mèche des cheveux de Mlle Evenepoel. Elle aurait déclaré que ces cheveux provenaient d'une personne assassinée par trois individus, dont un forçat libéré et un menuisier; que les coupables, nantis des objets volés, s'étaient rendus d'abord à Ostende munis de passeports pour l'Angleterre; qu'arrivés dans cette ville, ils avaient rebroussé chemin et s'étaient dirigés vers le sud ou le sud-ouest.

— Le procureur du roi de l'arrondissement de Bruxelles vient de faire connaître qu'une récompense de *trois mille francs* sera accordée à toute personne qui fournira à la justice ou à la police des renseignements propres à amener l'arrestation des auteurs et complices du triple assassinat commis sur la personne de Mlle Evenepoel et de ses deux servantes.

— On écrit d'Anvers, le 11 :

La nuit dernière, vers minuit, les pompiers ont été avertis qu'un incendie venait de se déclarer au hangar sud en construction de l'entrepôt royal. Ils se sont immédiatement rendus sur les lieux avec plusieurs pompes. A leur arrivée, ils ont trouvé que le feu avait pris à une grande porte d'entrée contre laquelle était entassée une certaine quantité de chaux probablement mal éteinte. On présume que c'est la fermentation de la chaux qui a causé le feu; il n'a, au reste, occasionné que de très-faibles dégâts, le tout s'étant borné à la destruction de la porte. Avant de se retirer, les pompiers ont eu soin d'évacuer toute la chaux qui était en contact avec d'autres constructions en bois.

— Il paraît que la mer Baltique a été dernièrement le théâtre de graves sinistres maritimes. Le vapeur l'*Amsterdam*, arrivé jeudi au Havre, déclare avoir rencontré, parmi une grande quantité de débris de navires, deux cadavres placés dans une position fort remarquable : l'un était debout, c'est-à-dire la moitié du corps hors de l'eau, comme s'il avait un poids aux pieds, l'autre était couché sur le dos, les mains crispées, et dans toute l'attitude d'un homme qui aurait succombé après une longue lutte.

— *Armée prussienne.* — D'après l'*Almanach militaire de Prusse* pour 1847, qui vient de paraître, l'armée prussienne compte 159 officiers-généraux, savoir :

1 Feld-maréchal (le duc de Wellington), et 1 feld-maréchal honoraire (le comte de Ziethen.)

17 généraux, parmi lesquels se trouvent 4 princes de la famille royale. 1 souverain (le grand duc de Hesse-Cassel), et 2 princes étrangers (les princes Frédéric des Pays-Bas et Charles de Bavière, beaux-frères du roi).

61 Lieutenants-généraux, dont 1 prince de la famille royale, 3 souverains (les ducs de Brunswick, de Coethen et de Lucques, et 2 princes étrangers (de Hesse-Cassel).

77 Majors-généraux, dont 1 prince de la famille royale, 3 souverains (le grand-duc de Mecklenbourg-Strelitz, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha et le duc de Nassau), et 4 princes étrangers (les grand-ducs héréditaires de Weimar et de Mecklenbourg Strelitz, le prince Auguste de Wurtemberg et un prince de Reuss-Schleitz).

Parmi les majors-généraux, il y en a six qui sont d'origine bourgeoise. Dans les grades supérieurs, il n'y a que des nobles.

— Nous avons rapporté qu'en arrivant à Paris, M. le maréchal Sébastiani avait voulu visiter l'appartement théâtre du meurtre de sa fille, Depuis, le maréchal a décidé, assure-t-on, que les lieux resteraient dans l'état ou ils se trouvaient après le crime, et que les portes et les fenêtres de cet appartement seraient murées.

— *Imagination frappée.* — Un événement déplorable est venu récemment jeter le deuil dans une famille honorable de Paris. Une dame avait été atteinte, au commencement de cette année, d'un dégoût insurmontable de la vie. L'assassinat de Mme la duchesse de Praslin vint achever de porter le trouble dans son esprit. Elle lisait chaque jour avec soin les détails de cet horrible événement, et cette lecture lui avait tellement frappé l'imagination qu'elle en était venue à penser que le sort de l'infortunée duchesse l'attendait. A plusieurs reprises, on l'entendait dire : « Mon mari croit qu'il me tuera, il se trompe ; il faudra qu'il se dépêche. »

Dimanche matin, l'esprit complétement perdu par ces pensées insensées, Mme de R...profita d'un moment où elle était restée seule dans son appartement, situé au quatrième étage, pour se précipiter par la fenêtre de la rue. Elle est tombée sur le trottoir. Ses poumons ont été rompus par la violence de la chute, et quelques moments après elle a cessé d'exister.

— Le *Moniteur français*, du 8, publie l'arrêté organique de M. le ministre de l'intérieur qui modifie le décret de Moscou, et reconsitue sur de nouvelles bases la Société du Théâtre-Français. L'administration des affaires du théâtre est confiée à un directeur, nommé par le ministre et investi d'une autorité à peu près dictatoriale. Les principales dispositions de l'arrêté ne touchent guère qu'à la gestion intérieure du théâtre. Parmi celles qui ont une autre portée, nous remarquons l'article qui décide que 500.000 fr. au moins seront employés en droits d'entrée. Les articles 16 et 17 précisent d'ailleurs d'une manière formelle le droit jusqu'aujourd'hui contesté du Théâtre-Français à prendre dans tous les théâtres de Paris les sujets qui sont à sa convenance ; aussi bien que l'espèce de privilége qui lui est assuré pour l'exploitation du talent des élèves du conservatoire. Voici ces deux articles :

A l'avenir, aucun privilége de théâtre, à Paris, ne sera accordé ni renouvelé, qu'à la charge, par le titulaire, de consentir à l'avance, et pour toute la durée du privilége, à la résiliation, sans indemnité ni dédit, des traités qu'il passerait avec des artistes qui, appelés par la Comédie-Française, consentiraient à y contracter un engagement ; toutefois, l'engagement contracté avec la Comédie-Française ne pourra recevoir son exécution que six mois après qu'il aura été notifié à l'autre théâtre.

Aucun élève ne sera reçu à notre conservatoire de musique et de déclamation, qu'en contractant l'engagement de débuter, s'il en reçoit l'ordre, à la fin de ses études, sur la scène de la Comédie Française, et de se tenir à sa disposition pendant cinq années, sauf l'exécution, pendant six mois au plus, des engagements qu'il aurait contractés, après sa sortie du conservatoire, s'il n'avait pas reçu un ordre de début dans le mois de ladite sortie. Les élèves qui auront obtenu un prix au conservatoire auront droit de débuter à la Comédie-Française et d'y choisir leurs rôles de début, dans le courant de l'année qui suivra le jour où ils auront été couronnés.

— Une scène fort étrange s'est passée avant-hier au palais-de-justice, à Paris dont on sait que les salles d'audience sont seules privilégiées contre l'exercice de la contrainte par corps. Un particulier se rendait au parquet du procureur du roi, sur une lettre de citation imprimée, sans signature, avec la formule ordinaire, *pour une affaire qui le concerne.* Arrêté par un garde du commerce en vertu d'un jugement consulaire, et soupçonnant qu'on lui avait tendu un piége, il a demandé à être conduit en référé devant M. d'Herbelot, président de la chambres des vacations.

La citation exhibée par le débiteur a été reconnue pour être une contrefaçon opérée par le décalcage sur une pierre lithographique. Il pouvait s'élever une question fort délicate, celle de savoir par qui et dans quel intérêt cette fraude condamnable avait eu lieu. Heureusement il s'est trouvé un vice de forme dans la procédure ; le président a prononcé la nullité de l'arrestation et ordonné le dépôt de la citation au parquet.

— Les journaux allemands qui ont annoncé, il y a quelques jours, comme positif le fait de l'anoblissement de Lola Montès avec le titre et le rang de comtesse de Landsfeld, révoquent aujourd'hui cette nouvelle en doute, et font remarquer qu'aucun avis officiel n'a paru à ce sujet en Bavière, et que d'ailleurs l'écu d'armoiries attribué à la nouvelle comtesse pêche contre les règles les plus élémentaires du blason.

— Le chancelier du consulat-général de Belgique à Alexandrie se trouvait, il y a quelques jours, dans un bazar ; un marchand, mu par la haine du nom chrétien, l'a injurié en lui jetant au visage un reste de monnaie. Le chancelier allait corriger cet homme, lorsqu'il se vit assailli par une troupe de fanatiques qui lui fit éprouver les plus mauvais traitements, et, fort heureusement, quelques Européens étant intervenus, il put échapper à ces furieux et regagner le consulat. On a vu avec peine un officier et les soldats d'un poste voisin, qui avaient été requis pour rétablir l'ordre, contribuer au contraire à exciter le tumulte. Promptement informé de ces faits, M. Zizinia, consul-général, a de suite porté plainte au vice-roi, qui s'est empressé de promettre une prompte et complète réparation.

— Une affaire scandaleuse qui vient de se passer à Constantinople a manqué perdre son caractère privé et romantique pour prendre les proportions d'une affaire d'Etat, et avoir des conséquences fort graves. Un chrétien, M. Paléologue, médecin du grand-visir, professeur à l'Ecole de médecine et décoré du Nichan-Iftihar, a été surpris en criminelle conversation avec une des perles du harem de Constantinople. Jadis cela lui eût valu le pal, pour lui, et le sac de cuir cousu pour sa complice. Aujourd'hui, on s'est contenté d'exiler M. Paléologue à Candie, et la jeune femme à Trébisonde, dans sa famille. Mais les ennemis du grand-visir se sont emparés de cet événement ; ils ont voulu rendre Reschid pacha responsable du crime de son médecin, et pendant plusieurs jours on s'est attendu chaque matin à voir paraître un iradi du sultan qui devait destituer le grand-visir, en nommant à sa place Réouf pacha, Riza pacha, Saïd pacha, ou même Kosrew pacha. C'était un changement complet de système, le triomphe des anciennes idées sur la réforme. Heureusement, il n'en a rien été, et la situation [illegible] remise, est du moins un peu rétablie.

— On vient d'arrêter à Paris un individu qui, après avoir commis un premier crime qui l'avait fait condamner par contumace, avait conçu et exécuté une singulière et courageuse résolution, afin de pouvoir rentrer en France sans être reconnu.

Cet individu, nommé Gossens, s'était rendu coupable de faux en écriture de commerce, à Bordeaux, en 1830. Forcé de fuir pour échapper à la justice, il s'enrôla parmi les volontaires belges, au moment de la révolution, et parvint bientôt au grade d'officier ; mais ayant conçu le projet de revenir en France, il se défigura et s'enlaidit le visage, à l'aide de substances corrosives, comme le *Maître d'Ecole* des *Mystères de Paris*. Entré comme caissier chez un des principaux marchands de fleurs et de plumes de la rue Saint-Denis, à Paris, il trouva moyen de détourner en plusieurs années une somme de 80,000 francs, et il mit encore en circulation des lettres de change qu'il signait du nom de son patron. C'est ce dernier méfait qui vient de le placer de nouveau sous la main de la justice.

— Le talent de Jenny Lind opère des miracles et il arrive décidément à faire du John Bull un mélomane fanatique.

La chronique judiciaire de Londres nous apprend que le fils de la blanchisseuse de la célèbre cantatrice a été traduit devant le tribunal de police pour avoir mis en gage une douzaine de mouchoirs appartenant à Jenny Lind elle-même, afin de payer un billet de parterre du théâtre où elle chante.

Le magistrat, regardant comme une circonstance atténuante cet excès de dilettantisme improvisé, n'a condamné le prévenu qu'à la restitution des objets engagés et à une amende de 20 shillings.

— On écrit de Bordeaux : La nouvelle lune a commencé le 9 septembre. Ce satellite de notre globe terraqué est, depuis quinze jours le point de mire de nos vignerons. Chaque matin, en contemplant tristement leurs vignes si fournies, mais si arriérées, ils se disent : « Patience ! Voilà la nouvelle lune qui approche. » Elle est enfin arrivée, cette bienheureuse lune, qui va jouer un si grand rôle dans l'histoire de la récolte du vin de 1847. Par l'influence mystérieuse de son attraction, elle doit, au dire du peuple, dissiper les nuages qui refroidissent depuis quinze jours notre atmosphère, et nous ramener le soleil et la chaleur. Nous ne dirons pas à nos lecteurs que cette influence de la lune, article de foi pour les jardiniers, est aujourd'hui fort contestée à l'académie des sciences. Mais laissons tranquilles les académiciens et leurs savantes théories. Rapportons-nous en à l'expérience et au vieil instinct des jardiniers et des vignerons. La nouvelle lune ne va modifier l'état de l'atmosphère, et nous boirons encore de bon vin, cette année.

— Le village d'Aulleria, en Corse, ordinairement très calme, vient d'être le théâtre d'un événement tragique. Pietro Desanti, fils d'un des propriétaires aisés d'Aulleria, s'était épris d'une jeune fille du même lieu, nommée Lilla Fanfranchi, d'une beauté remarquable, mais pauvre. D'une classe un peu plus élevée que celle de Lilla, le jeune Pietro ne put se faire écouter qu'en promettant le mariage.

Confiante dans les promesses de son amant, Lilla s'abandonna entièrement à lui. Après avoir vécu quelque temps dans la plus étroite intimité, Piétro rompit tout-à-coup avec Lilla pour rechercher la main d'une héritière d'un village voisin. Aussitôt que Lilla eut appris que le mariage était conclu et que son amant avait ainsi mis le comble à sa trahison, elle jura de laver son déshonneur dans le sang du perfide.

Munie d'un fusil emprunté à l'un de ses parents, elle le chargea de trois balles et vint s'embusquer, vers huit heures du soir, près de la maison de Desanti, qui ne tarda pas à paraître.

Quand la jeune fille l'aperçut, elle se précipita au devant de lui en s'écriant : — Tu m'a pris l'honneur, je te prends la vie... Et prompte comme l'éclair, elle fit feu. Desanti tomba sur le coup, le corps traversé par deux balles.

Attirés par l'explosion, quelques voisins s'empressèrent autour du blessé, qui rendit le dernier soupir dans leurs bras, après avoir déclaré que c'était Lilla Fanfranchi, dont il avait trahi l'amour, qui l'avait frappé mortellement.

Quant à celle-ci, après avoir accompli cet acte de vengeance, elle a pris la fuite vers la montagne, où elle trouvera comme les nombreux bandits qui jettent l'effroi dans l'arrondissement de Sartène, un refuge impénétrable aux agents de la force publique.

— *Une aventure romanesque.* — On s'entretient beaucoup, à Milan d'une aventure qui est entourée jusqu'ici d'un mystère impénétrable.

Vers les premiers jours d'août, on vit passer, la nuit, dans les rues de cette ville, une voiture dont les stores étaient soigneusement fermés. Des gens masqués l'escortaient aux flambeaux. Le cocher était également masqué.

Tout à coup une troupe d'hommes avec de grandes barbes, évidemment postiches, déboucha d'un carrefour, et engagea une lutte avec les gens de l'escorte qui, après quelques minutes de résistance, jetèrent leurs flambeaux et prirent la fuite.

La police, accourue sur le lieu du combat, n'y trouva plus qu'un homme étendu sur le pavé et gravement blessé. Il avait la tête appuyée à l'une des roues de la voiture, dont les chevaux avaient été dételés et emmenés. Deux couteaux de chasse, échappés aux mains des combattants, furent trouvés à côté du blessé.

Les gens de police, ayant ouvert la voiture, virent dans le fond, seule et évanouie, une femme dans laquelle on reconnut avec surprise la prima dona Canzi, que l'on croyait à Venise.

Revenue à elle, la Canzi se mit à pleurer et à sanglotter en refusant de donner aucune explication sur cette étrange scène nocturne dont elle avait été l'héroïne.

Depuis lors, écrit-on de Milan, elle paraît être en proie au plus violent désespoir.

Quant au blessé, dont l'état est aujourd'hui beaucoup plus satisfaisant, personne ne le connaît, et il s'obstine, comme la Canzi, à garder le silence.

Ce mystère se découvrira sans doute. En attendant, les cafés et les salons se perdent en conjectures romanesques.

— Le navire américain l'*Islam* de Philadelphie, qui était venu à Galway avec une cargaison de denrées alimentaires envoyée par des personnes charitables des Etats Unis pour être distribuée aux pauvres d'Irlande, a été saisi par les officiers de la douane de Galway à cause du vol d'une certaine quantité de tabac qui se trouvait à bord sous la surveillance de la douane.

— L'*Observateur rhénan* assure que la récolte des pommes de terre sera très-abondante dans les provinces des bords du Rhin. La maladie qui s'est montrée sur quelques points, n'a fait que des dégâts insignifiants.

— On a fait ces jours-ci, à Southampton, l'essai d'un nouveau bateau de sauvetage insubmersible. Cette embarcation est construite de manière à pouvoir gouverner par la proue et par la poupe, au moyen d'un aviron, en cas de perte du gouvernail. Elle peut facilement porter cent personnes et des vivres et de l'eau pour cinquante hommes pendant un mois. Dans l'essai qui a été fait, cent hommes la mouvaient et ont fait inutilement tous leurs efforts pour la faire chavirer.

— On sait avec quelle folle prodigalité le marin dépense, à terre, l'argent qu'il a gagné pendant un voyage de long cours ; mais le trait suivant, cité par les journaux de Londres, dépasse toutes les extravagances connues en ce genre.

Deux simples soldats de marine, qui venaient de recevoir leur paie au moment où l'on désarmait le steamer de guerre *Pluto*, à Woolwich, ont parié qu'ils avaleraient, avec du pain, du fromage et des ognons, un certain nombre de billets de cinq livres sterling (60 fl.) qu'ils venaient de recevoir ; et ils étaient déjà assez avancés dans cette singulière collation, lorsque leurs camarades les ont empêchés de continuer.

— Le fait suivant, raconté par le *Précurseur* d'Anvers, prouve que les idées de sorcellerie n'ont pas encore perdu toute leur puissance, même dans les grandes villes :

Il y a quelque temps, un coupon de toile fut volé au préjudice de deux époux, dont l'état de fortune ne permettait pas de soutenir les conséquences de ce vol, sans en éprouver une gêne sensible ; le degré de leur indigence était énorme au-dessous de celui de leur fortune. Après qu'ils eurent fait toutes les démarches possibles pour découvrir ce cher coupon, qui mesurait assez de tissu pour leur permettre de confectionner pour longtemps leur chastes tuniques, ils étaient au point de perdre tout espoir de le retrouver, lorsqu'un beau jour l'épouse qui avait fait de la perte qu'elle avait essuyée plus de bruit que n'en fit jamais la laitière au pot au lait, apprit d'une de ses voisines qu'il existait dans un endroit écarté de la ville d'Anvers, sous la forme d'une vieille femme à la figure ridée, dure et sèche, un être qui possédait la science admirable de faire retrouver, au moyen de maléfices, les choses volées ou perdues.

On se rendit dans le galetas où habitait l'oracle. La vieille était assise entre les accessoires ordinaires de la magie : elle prit un livre de grimoire et une clé, avec lesquels elle fabriqua des charmes, fit beaucoup de contorsions, se fit payer certaine redevance à titre d'indemnité et promit à la visiteuse qu'elle rentrerait en-déans la quinzaine en possession de son coupon de linge ; cependant ce temps s'écoula sans que cet objet reparût aux yeux des deux époux ; la femme retourna une seconde et une troisième fois chez la sorcière : ce furent itérativement des grimoires, des clés, des charmes, accompagnés de paiement de salaire et de promesses spécieuses.

Ces manéges avaient duré depuis environ deux mois, lorsque les yeux des crédules époux se dessillèrent ; ils firent leur déclaration à la police ; celle-ci, qui n'ajoute foi ni aux sorcières, ni à la magie, saisie de l'affaire, saisit les clés et le grimoire et mit dame sorcière à la disposition du procureur du roi. Si elle avait exercé sa dangereuse profession il y a quelques siècles, elle aurait été brûlée vive. A notre époque de civilisation elle aura à répondre sur le banc de la police correctionnelle du délit puni par les peines comminées par l'art. 405 du Code pénal.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE

Jeudi 16 *septembre* 1847. — (*Représentation n°* 41.)

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE :

LE PUITS D'AMOUR,

Opéra comique en trois actes, paroles de MM. Scribe et de Leuven, musique de M. Balfe.

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

SOIERIES DE LYON ET CHALES

rue dite *Hoogstraat.*

Les soussignés viennent de recevoir une forte partie de **Soieries de Lyon**, tant en NOIR et COULEUR, qu'en **Rayé**, **Carreaux**, **Glacés**, **Façonnés**, etc., le tout en grande largeur. Etant pressés par les expéditeurs de réaliser ces envois sous le plus court délai, ils s'empressent d'engager les DAMES à profiter de cette occasion avant
NB. Ces **Soieries** seront toutes vendues AU DESSOUS DES PRIX DE FABRIQUE.

H. van Weerden & C°,
Fournisseurs de la Cour.

PS. La même maison vient aussi de recevoir un grand envoi de **Châles cachemires**, LONGS et CARRÉS, à des PRIX TRÈS-AVANTAGEUX.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **chute de la chevelure**, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pôt : 2 fr. 50 c. ; tous les pôts portent le cachet et la signature *Mallard*. Dépôt chez M. Creman, coiffeur, et Rensburg, à La Haye ; hoff, à Amsterdam ; Ch. Coucke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 13 Septembre

		Int.	COURS 12 sept.	OUVERT
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$55\frac{5}{8}$	$54\frac{15}{16}$
	Dito dito	3	$68\frac{1}{16}$	$66\frac{3}{8}$
	Dito en liquidation	3	$68\frac{1}{8}$	$66\frac{3}{4}$
	Dito dito	4	$87\frac{1}{2}\frac{1}{16}$	$86\frac{3}{4}$
	Dito des Indes	4	—	87
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$85\frac{1}{2}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$168\frac{1}{2}$	167
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	102
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$104\frac{1}{2}$
Russie	Inscript. au Grand-Livre	6	—	68
	Certificats au dito	6	—	$70\frac{1}{4}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	96
	Emprunt de 1840	4	—	$88\frac{3}{4}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$88\frac{5}{8}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	$15\frac{3}{4}$
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	$13\frac{5}{16}$
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	$101\frac{7}{8}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	$26\frac{5}{8}$	26

Bourse d'Anvers du 13 Septembre

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15 $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{8}$ P. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 60 $\frac{3}{4}$ P. — Cours de la Bourse (2 $\frac{1}{2}$ heures). Ardouin 15 $\frac{1}{8}$.

Bourse de Londres du 11 Septembre

3 % Cons. 87 $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$. — 2 $\frac{1}{2}$ % Holl. 55 $\frac{1}{2}$, 56. — 4 % id. 88 — 5 % 21 $\frac{1}{4}$. — 3 % 30 $\frac{3}{8}$, $\frac{5}{8}$. — Portug. 4 % 25, 25 $\frac{1}{2}$.

Bourse de Vienne du 7 Septembre

Métalliques, 5 % 105 $\frac{1}{2}$. — Lots de fl. 500, 154 $\frac{3}{4}$. — Lots de 250, — Actions de la Banque 1591.

LAHAYE, chez Léopold Lœbenberg, Lage